

La Société du Crématorium de Mende

Préfecture de la Lozère
Bureau de la réglementation
générale
2 rue de la Rovère
48000 Mende

Paris, le 7 janvier 2025

Nos refs : 2025.01.AM

Affaire suivie par : Audrey MAIRE

Objet : Demande d'autorisation de création du crématorium de Mende

Monsieur le Préfet,

En date du 18 janvier 2024, la Ville de Mende a conclu avec la Société des Crématoriums de France un contrat de concession de services ayant pour objet le pré-financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et la gestion du crématorium de Mende pour une durée de quarante (40) ans à compter du 23 janvier 2024.

Le 4 mars 2024, la Société du Crématorium de Mende, dédiée à l'exploitation du Crématorium, s'est substituée dans ses droits et obligations à la Société des Crématoriums de France en qualité de « Concessionnaire », conformément aux stipulations du Contrat.

Dans ces conditions, nous vous sollicitons, conformément aux dispositions de l'article L.2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin d'obtenir l'autorisation de création du crématorium de Mende.

Pour vous permettre d'apprécier toutes les composantes de ce projet en vue de la procédure d'autorisation, vous trouverez dans le présent pli notre dossier complet incluant :

- Une note de présentation sur le projet
- Un tableau des mesures de rejets atmosphériques
- Une présentation architecturale du projet
- Une note technique présentant le respect du projet vis-à-vis des prescriptions réglementaires
- Un extrait du règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) correspondant à la zone où est projeté la création du crématorium
- Une notice d'accessibilité

- Une notice de sécurité incendie
- Une documentation technique de l'appareil de crémation
- Un plan de situation permettant de situer le crématorium dans son environnement immédiat et d'apprécier notamment l'impact de sa création sur le territoire de la commune
- Un plan détaillé du projet de création du crématorium
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Mende en date du 24 janvier 2023 approuvant le choix d'un mode de gestion délégué pour l'extension et l'exploitation du crématorium
- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Mende en date du 21 décembre 2023 approuvant i) le choix de la Société des Crématoriums de France comme délégataire ; ii) le projet de contrat de concession et ses annexes
- Une copie du contrat de concession de service public accompagné de ses annexes
- Une copie du récépissé de notification du contrat de concession de service public
- L'accusé de réception d'une demande d'examen au cas par cas
- Une copie du formulaire d'examen au cas par cas déposé et des analyses réalisées à la demande de la DREAL
- La décision du préfet de la région Occitanie du 15 novembre 2024 de dispense de réalisation d'une étude d'impact (évaluation environnementale)
- Un extrait Kbis de la Société du Crématorium de Mende

Pour votre parfaite information, la Société du Crématorium de Mende a déposé son dossier de demande de permis de construire le 23 décembre 2024.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Cédric TROUBOUL

Directeur Général Adjoint

